

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 5 septembre 2017

Présents : A. Brault/L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal /B.Buosi
C. Maugiron/ J. Chambard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

COURRIER DE ST CLAIROIS : se déclarant en inactivité totale (Ligue destinataire)

COMMUNICATIONS DES PLANNINGS CLUBS HORAIRE DES RENCONTRES

La commission sportive attire l'attention des clubs en particulier des dirigeants ou correspondants en charge des plannings hebdomadaires des rencontres de leurs clubs respectifs

Comme il a été présenté lors de l'AG de cet été, les dispositions suivantes ont été décidées :

1-Les modifications d'horaire, de terrain, ou de date doivent être réalisées par footclubs. Ceci concerne toutes les catégories jusqu'au U13 garçons ou filles

2-Afin de faciliter la tâche des correspondants de club, les délais pour effectuer ces demandes de modifications ont été ramenés à 10 jours

3-Concernant par contre les rencontres seniors où le club recevant possède des installations dont l'éclairage est homologué E5, il devra respecter le délai de 2 semaines pour que le club adverse puisse s'organiser, et dans ce cas ce club adverse ne peut refuser de jouer le samedi en nocturne. Précisions en championnat l'horaire des nocturnes est 20H00, ce qui signifie qu'au cas où le club recevant souhaite jouer à un autre horaire, il ne pourra le faire qu'avec l'accord du club adverse.

4-Concernant les horaires, principalement des compétitions de jeunes, la commission encourage vivement les clubs à consulter l'article 33 des règlements généraux du district et surtout le tableau récapitulatif. Celui-ci se trouve sur le nouveau site internet du district à la rubrique compétition, cliquer alors dans heures officielles des rencontres ce qui donne accès à un fichier PDF récapitulant ces horaires.

5-Concernant une nouvelle modification dans la zone du 9° au 6° jour précédant une rencontre, celle-ci ne pourra se faire qu'avec l'accord du club adverse, demande à faire par les boîtes mail officielles

6-A partir du mardi de la semaine de la rencontre, une modification pourra se faire que sur décision de la commission sportive

7-La procédure pour procéder sur footclubs à ces demandes de modification a été communiquée aux clubs par mail et remis dans les documents de l'assemblée générale

Rappel : aucun planning papier ne sera traité (VINAY, LA MURETTE, ISLE D'ABEAU), il n'est pas nécessaire de doubler footclubs et papier (FC TOUR ST CLAIR)

U10 U10/U11 U 11

Suite au non engagement de clubs à ce jour, (22 équipes U11, 17 équipes U10, 28 équipes U10/U11 engagées seulement à ce jour) et les prés engagements étant à faire avant le 18 Septembre 2017, la commission foot animation a pris la décision suivante

La journée d'accueil avec la première journée de plateaux est reportée au 30 Septembre.

DATE DES PLATEAUX DE LA PHASE AUTOMNE: 30/9 – 7/10 – 14/10 – 11/11 - 18/11 - 25/11 – 2/12 – Journée de rattrapage le 09/12

Le calendrier des plateaux paraîtra entre le 20 et 21 SEPTEMBRE

C.Maugiron : 07 77 20 71 86

U15 A 8

La date butoir de la saisie des pré-engagements est le 18 septembre 2017

Responsable DAN MARCHAL tél : 0624792638

U15 A 11

Courrier : ASIEG nécessaire fait pour l'inscription d'une seconde équipe

D2 : Poule A : USVO 1 remplace SASSENAGE

Poule B : SASSENAGE remplace ECBF.

Poule C : ESTRABLIN remplace BEAUREPAIRE

Ces modifications ont été effectuées suite à la demande d'ECBF de jouer en D3 et de Beaurepaire qui suite à un problème d'effectifs inscrira une équipe à 8

D 3 : Le calendrier sera consultable sur le site en fin de semaine.

Responsable DAN MARCHAL tél : 0624792638

U17

Courrier Club : Domarin

Poules de D3 : La composition des poules et les calendriers sont décalés au 12 septembre afin de permettre à chacun de finaliser ses engagements et à la commission de proposer des championnats cohérents. L'inscription footclubs est à nouveau accessible jusqu'au 8 septembre 2017. A ce jour, trop de clubs sont encore dans l'incertitude et des retraits de dernières minutes mettraient en péril la formation des poules.

Responsable : BUOSI.Bernard 06/74/25/85/94

U19

Courriers Clubs : Gpt Fure Isère - Corbelin - St André le Gaz

Gpt Fure Isère en inactivité pour la saison 2017/2018

St André le Gaz veuillez-vous retourner vers la ligue concernant les licences

Eybens 2 : Suite à la décision de la commission de discipline en 2017 et suite à votre forfait général, il vous reste toujours deux matchs de suspensions de terrain

Le calendrier D2 sera consultable sur le site en fin de semaine

Rappel des règlements : 3 joueurs U20 en D2 (Aucun en D1) et aucun en coupe

Responsable : BUOSI.Bernard 06/74/25/85/94

SENIORS

Courrier de Grésivaudan : il n'y a pas de montée supplémentaire en D5

D5 poule B : courrier de Beaucroissant qui souhaite un changement de poule. Ce n'est pas envisagé

D5 poule C : courrier de Vallée du Guiers pour avancer leurs rencontres au samedi à 20h. Accord de la commission

COUPE Réserves : pas d'engagement pour St Siméon, engagement pour St Quentin 2, St Lattier 2

Flacheres : vous êtes inscrit en coupe de l'Isère. En cas d'élimination vous serez reversé en challenge Nord Isère Gros Bathazard

Courrier de MARTINEROIS : pour pouvoir jouer à 19h, il faut l'accord du club adverse (à solliciter par footclubs). L'horaire officiel est 20h.

COUPE FABRICE MARCHIOL ET COUPE RESERVE

Le tirage au sort du 1° tour de cette coupe est consultable sur le site.

Rappel : Ce 1° tour disputé au mois de Septembre, le 24, a comme horaire officiel 15H00 pour le match principal et en cas de lever de rideau, celui-ci débute à 12H30

En cas de programmation, le samedi en nocturne de ces matchs de coupe, l'horaire officiel est 19H00. Ne pas oublier de faire la demande de programmation dans ce cas de nocturne par foot-club avant le 12 Septembre

VETERANS

Organisation de la catégorie Vétérans

Inscription faite sur footclubs obligatoire pour la coupe et le « championnat ».

La prise en compte des inscriptions ne se fera que si le nombre de licenciés ayant leur licence **enregistrée** à la ligue avec tous les documents prévus est suffisant (8 minimum par équipe inscrite).

Toute équipe inscrite et qui n'aura pas le nombre voulu de licences sera incorporée dans une poule mais sera exempt. Un courrier sera envoyé au président du club et au maire de la commune.

Si après la 3^{ème} journée de match, le club n'est pas à jour de licenciés : exclusion des toutes les compétitions

Feuille de match en coupe, **transmission obligatoire** au district et saisie du résultat sur internet. Pas de prolongation, tirs aux buts si match nul

Feuille de match « championnat » devra être archivée au club afin d'être à la disposition des instances footballistiques ou autres (sécurité sociale, justice etc...)

1 seul joueur senior de 30 à 35 ans est autorisé par équipe

Les Co- Présidents : L. Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire : J. Chambard